



# BASSINS



## Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

Préavis n<sup>o</sup> 03/21

5 mai 2021



# BASSINS

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 b), l'article 92 du règlement du conseil communal, la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation le présent rapport sur sa gestion pendant l'année 2020.

## **Autorités exécutives**

La Municipalité s'est réunie à **56** reprises pour traiter les affaires courantes de la collectivité locale (séances de Municipalité et du Conseil communal), sans compter les séances, impliquant partiellement ou la totalité de la Municipalité. Dès mars 2020, nous avons fait des séances en vidéoconférence afin de respecter les règles fédérales.

L'augmentation du nombre de séances est due au fait que les directives fédérales et cantonales CoVid faisaient suite aux conférences de presse du mercredi et du vendredi à 15h00 et mise en place des dispositifs dès le lendemain par la commune.

Il faut aussi tenir compte de l'engagement de la Municipalité au sein des associations intercommunales, cantonales qui se sont déroulées en visioconférence depuis mars 2020.

## **Naturalisations**

Suite à la modification de la loi fédérale en matière de naturalisations au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Municipalité n'a pas procédé à l'audition des candidats à la naturalisation.

## **CoVid et élections communales complémentaires**

Le CoVid n'a pas provoqué de démission au sein de la Municipalité. L'année 2020 a été stable au niveau de sa composition.

Merci aux membres de la Municipalité de leurs engagements face à la crise EXCEPTIONNELLE provoquée par la pandémie du CoVid.

Aucune personne peut se mettre à notre place et surtout aucune personne peut nous dire qu'il a vécu pareille situation. Les donneurs de leçons de gestion de crise existent mais ne sont pas en train de gérer efficacement les affaires communales, en toute humilité comme nous le faisons et avec bon sens.

Il est à noter que le nombre de conseillers communaux est de 37 au 31.12.2020. Dans tous les cas, dès que le nombre des membres du conseil est réduit d'un cinquième (8 dans notre cas), les électeurs seront convoqués à l'extraordinaire pour compléter le conseil et reformer la liste des suppléants ; l'article 32, alinéa 3 de la LEDP est applicable. Comme il reste moins de 6 mois à la législature, il ne sera pas nécessaire de procéder à une élection complémentaire pour le Conseil Communal 2016-2021.



# BASSINS

## Statistiques municipales 2020

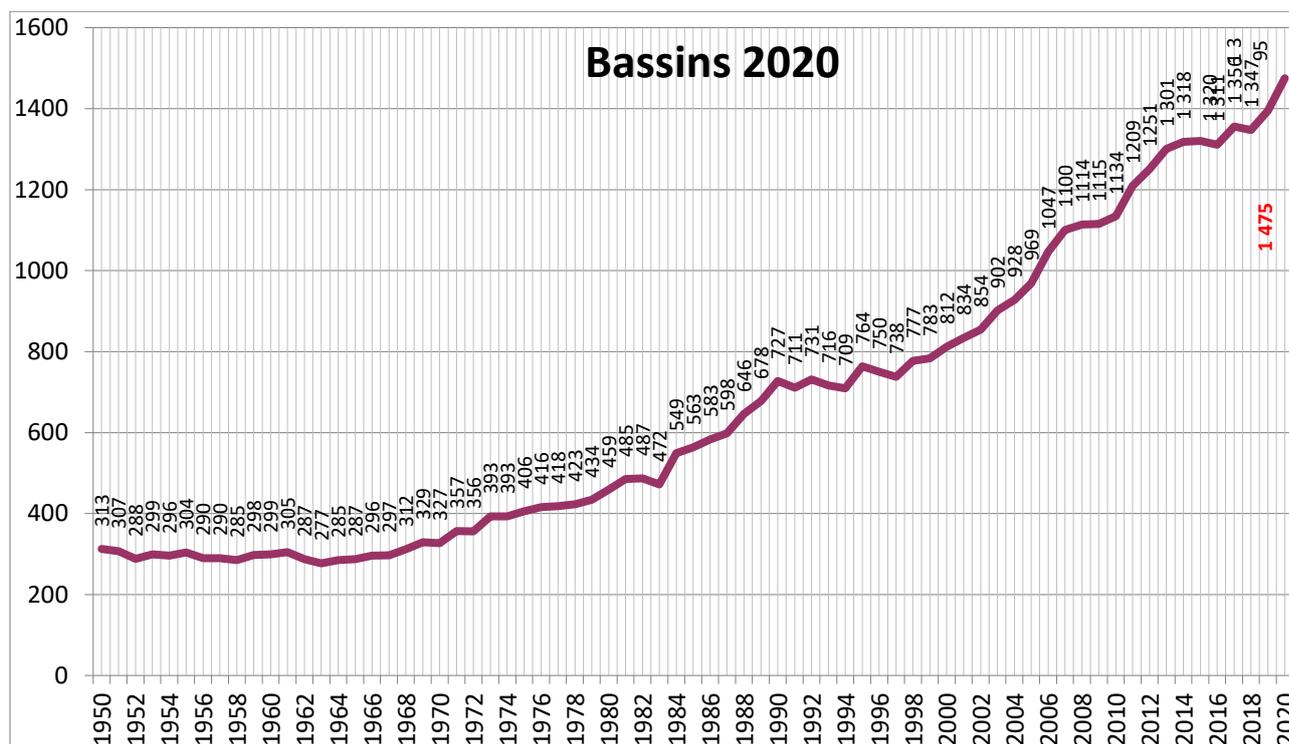
Le tableau présente le nombre de municipaux par période de mandat des syndics. Le rapport relatif passage de 5 à 7 exprime le changement de municipaux qui quitte l'autorité par année de fonction. Contrairement aux idées préconçues, ce rapport relatif démontre un tournus d'élus inférieur aux compositions municipales sous d'autres ères syndicales.

Année	Année	Durée en année	Nombre de Municipaux	Rapport	Relatif passage 5 à 7
1982	1987	6	9	1.50	1.07
1988	1997	10	13	1.30	0.93
1998	2020	23	18	0.78	0.78

## Population

La Municipalité est au service des 1475 (1395 en 2019) habitants recensés au 31 décembre 2020, à savoir 1066 (1038) Suisses et 329 (309) étrangers.

L'augmentation se monte à 5.73% par rapport à 2019.



**Cette progression démonte bien l'attractivité de notre village malgré les polémiques et ceci grâce à nos investissements dans les écoles, les installations sportives et le réseau d'accueil des enfants de proximité.**



# BASSINS

## Préavis municipaux

Au cours de l'année 2020, l'autorité exécutive a présenté 15 préavis au Conseil Communal.

**Les tâches que la Préfecture nous demandait de réaliser dès 2018, dans un climat détestable, se sont terminées dans un climat serein grâce à l'excellente cohésion de l'équipe municipale. Cette soif d'apprendre humblement la fonction et l'acquisition de l'expérience ont permis de terminer dans un temps très court tous les gros dossiers détaillés dans ce document.**

Préavis 01/20	Modification du système électoral proportionnel du Conseil communal pour les années 2021 et 2026
Préavis 02/20	Plafond d'endettement de la législature 2016/2021
Préavis 03/20	Reconduction du droit de superficie situé au Jubillet – Chalet Tamizou (propriété de M. et Mme René Dubosson)
Préavis N°04/20	Demande d'annulation de créance de Chf 600'000.– en faveur de la Piscine de Bassins S.A. au moyen d'un emprunt financier de Chf 0.– (reporté)
Préavis N°05/20	Etablissement d'un règlement communal de gestion du fonds en matière d'énergie renouvelable (reporté)
Préavis N°06/20	Rapport de gestion 2019
Préavis N°07/20	Comptes 2019
Préavis N°08/20	Demande de vente d'actions de Romande Energie pour ristourne des comptes 2014 et 2015
Préavis N°09/20	Arrêté d'imposition 2021 et son annexe
Préavis N°10/20	Révision du Plan Général d'Affectation (PGA) et son règlement (RPGA)
Préavis N°11/20	Vente du bâtiment dit « Arsenal » sur parcelle N°655 et le principe de la répartition du produit de la vente
Préavis N°12/20	Réfection de la route cantonale à traversée communale au lieu-dit Le Châtelard
Préavis N°13/20	Remplacement et modification de l'éclairage public pour une alimentation complète avec le système LED et mise sous compteurs
Préavis N°14/20	Budget 2021
Préavis N°15/20	Modification du règlement communal fixant les émoluments administratifs en matière de Police des constructions et d'aménagement du territoire reporté en 2021 heure tardive

## Réunion du Conseil Communal

Le Conseil Communal s'est réuni à 5 reprises entre le mois de juin et décembre malgré le CoVid-19.



# BASSINS

## Résultats des votations au Conseil Communal

Nous ne présenterons pas le détail des amendements. Il s'avère que le conseil communal marque son territoire et désire une rigueur que le contenu de ses rapports ne donne pas un exemple à la Municipalité. Malgré ces quelques remarques, le conseil communal a :

Accepté	7 préavis (les plus importants)
Accepté, modifié	1 préavis sur le plafond d'endettement (qui n'a servi à rien comme la Municipalité l'avait dit à la commission en charge du préavis).
Refusé	4 préavis dont le rapport de gestion qui n'a aucune influence.
Reporté	3 préavis dont 2 ont précipité la mie en faillite de la SA de la piscine avec le dégât d'image inutile car de toute façon la commune doit reprendre la société.

Nous avons noté une forte augmentation des demandes de la part des commissions. Ceci démontre le bon fonctionnement de notre démocratie pour autant qu'elles se veulent constructives et dans les limites des compétences de chacun, comme nous l'avons ressenti en fin d'année.

**La cogestion n'est pas admise malgré l'envie de certains de vouloir être le khalife à la place du khalife mais la Constitution Vaudoise est ainsi écrite.**

## Retraits de préavis

La Municipalité a retiré 2 préavis par le fait que le Conseil Communal ayant décidé de reporter sa décision de vote a engendré que la situation envisagée par la Municipalité n'avait plus de sens et de respect des procédures légales.

**Nous profitons, par ces lignes, de réitérer nos plus vifs remerciements à notre organe délibérant.**

## Interpellations, motions, postulats, questions

2 interpellations ont été déposées en 2020.

1 motion a été transmise à la Municipalité.

## Procédure de mise à l'enquête

La Municipalité a soumis 8 dossiers de construction conséquente durant l'année 2020 pour une procédure complète.

39 dossiers ont été déposés pour des constructions/transformations/adjonctions de minime importance pouvant être dispensés d'enquête publique, selon l'art. 72d RATC.



# BASSINS

## **Oppositions aux multiples projets urbanistiques avec recours CDAP**

La Municipalité a tenté de recevoir les projeteurs et leurs opposants. Il est constaté que malheureusement des dossiers n'ont pas trouvé grâce auprès des opposants systématiques de l'urbanisation de Bassins (4.5 pour mille de la population).

La Cour de Droit Administratif et Public a enregistré 2 recours impliquant 3 citoyens dont des conseillers communaux.

## **Route cantonale RC 32 La Cézille - Bassins**

Ce dossier a pris de nombreuses années (15 ans). Les accords trouvés avec le Canton ont pris forme en 2020.

Au niveau cantonal le crédit de cette route a été accordé en plénum en 3 minutes. Le Conseil Communal de Bassins a pris 20 fois plus de temps pour avaliser cette réalisation. Des doutes sur le financement sont apparus malgré une TOTALE TRANSPARENCE des documents. Comprendra qui pourra ! Aurait-il fallu que la Municipalité accepte de payer plus au Canton pour le Conseil Communal croie l'autorité municipale ?

Le dossier administratif et financier est ainsi clos. Il ne restera plus que la réalisation en 2021 et son report dans les dépenses thématiques de la péréquation par la future municipalité.

## **Piscine**

Ce sujet avait constitué la pierre d'achoppement entre la commission de gestion et la Municipalité en 2020 entraînant le refus du rapport de gestion 2019.

Nous avons expliqué que l'affaire de la piscine était un dossier qui en 2019 (année étudiée par la commission) n'avait pas matière à donner des informations sur la situation.

Pourquoi ?

Au mois d'octobre 2019, la Société Anonyme de la piscine, voulue par le Conseil Communal et en dehors du contrôle de la commune, a proposé à son assemblée des actionnaires de demander de l'aide à la commune pour respecter l'article 726 du Code des Obligations. En 2019, le seul moyen d'éviter un 2<sup>ème</sup> exercice déficitaire entraînant l'irrespect de la limite du déficit à 225'000 CHF.

Le seul moyen de respecter la loi consistait à présenter un préavis demandant un montant au travers du budget 2020 présenté au mois de décembre 2019. La Municipalité n'avait pas d'autre alternative.

Les relations entre le personnel ont engendré de graves dysfonctionnements. La qualité de l'accueil en a pâti.

Le départ à la retraite du responsable avait été imaginé avec un accompagnement du nouveau responsable. Malheureusement cela n'a pas pu se réaliser.



# BASSINS

Nous avons dû trouver d'autres solutions et passer une convention avec une société de natation connue et performante dans les activités aquatiques.

Cela a déplu au personnel auxiliaire qui a attaqué la SA devant le tribunal. Ce dossier sera clos en 2021.

Nous réitérons qu'en 2019, la commission de gestion n'avait pas matière à investiguer sur l'exercice en cours.

En 2020, la Municipalité a présenté les actions à mettre en œuvre en respectant les délais légaux d'une SA et les parutions officielles une stratégie de financement de la SA.

Le Conseil Communal a décidé de reporter le vote mais comme annoncé, ce report s'est traduit par la faillite de la SA piscine de Bassins.

**Il n'y a aucune marge de manœuvre possible et la commune doit reprendre la SA.**

Malgré les sollicitations des conseillers communaux, le processus était lancé. Il fallait respecter les conditions de cautionnement votées en 2004 par le Conseil Communal.

Contrairement aux arguments donnés par les membres de la commission en plénum, il s'avère qu'ils avaient tort.

De plus, la Covid est venue compliquer la gestion de la piscine avec une fermeture en mars 2020 de l'établissement compliquant encore plus la situation financière et l'administration des RHT et des démarches juridiques.

En date du 14 décembre 2020, la Présidente du Tribunal a prononcé l'ajournement de la faillite. La Municipalité a présenté au conseil communal, un budget incluant la piscine dans les comptes communaux pour 2021 et sa dissolution pour le 30 avril 2021.

Ce dernier a été validé par le délibérant communal.

## **Gestion financière de la commune**

En rappelant que la cohésion de l'équipe municipale est totale car cette soif d'apprendre humblement la fonction et l'acquisition de l'expérience ont permis de terminer les tâches que la Préfecture nous demandait dès 2018 dans un climat détestable.

**Force est de constater que cette année 2020 peut être qualifiée d'excellente financièrement. Le préavis sur les comptes 2020 expliquera en détail que la Municipalité, grâce à son maintien de la ligne face aux critiques totalement disproportionnées des personnes sur notre situation financière, démonte de manière CLAIRE les inepties constituant une forme de dénigrement des élus que sont Mesdames Gashi, Krasnova, Messieurs Merlanti, Pacozzi et du Syndic Lohri.**



# BASSINS

1. La **création de fonds de réserve** dans les dicastères sensibles pour **CHF 375'520.57** laisse les futures autorités dans une situation qui fera qu'elles ne pourront pas dire que les prédécesseurs ont mal géré la commune. Au contraire, tout se passe comme annoncé devant la Préfecture en 2016 déjà. Il faut du temps au temps pour stabiliser les effets de péréquation.
2. La prise en compte des effets de la péréquation, de la cohésion sociale et gendarmerie cantonale ont été comptabilisés pour un montant total de **CHF 332'700.00**.
3. Les **remboursements** ont été effectués pour **CHF 468'550.00** et la trésorerie a suivi. Il est important de comprendre que les engagements dépendent du règlement sur la comptabilité soit des amortissements (remboursements ou amortissements financiers) déterminés sur 30 ans.

**Il faudra d'autres arguments que le dénigrement pour justifier les futures politique et financière communales.**

## **Employés communaux**

L'année 2020 a été marquée par le départ à la retraite de Madame Liliane Malherbe. C'est avec une certaine émotion que nous voyons notre boursière faire valoir son droit à la retraite. Que d'aventures avec elle depuis 1989. Toutes ces étapes ne peuvent pas être rappelées sur ce document. Mais permettez-nous de lui tirer un ENORME coup de chapeau pour ses compétences, sa rigueur et son refus de déroger de la loi malgré les attaques et remontrances des spécialistes du management privé mais surtout pas en comptabilité communale.

Merci, Madame la Boursière Liliane Malherbe et excellente retraite auprès de votre époux et vos petits-enfants.

Afin de suppléer la boursière, nous avons engagé un boursier mais il ne convenait pas à la fonction. Il a été fait appel à une autre candidate.

Nous avons ainsi pu engager Madame Laura Guichard pour la bourse RAB et ensuite la bourse de la commune dès le 1<sup>er</sup> octobre. Nous lui souhaitons plein succès et nous avons déjà apprécié sa conscience professionnelle et sa rigueur dans la ligne de son prédécesseur.

## **SDIS changement de commandant**

Nous profitons de remercier Monsieur le **Commandant Frédéric GUENIN** d'avoir œuvré plus de 10 ans comme commandant du feu du corps de sapeurs-pompiers du détachement DAP de la fusion des pompiers de Gland Serine.

Nous n'avons pas pu l'honorer comme il se doit vu la situation CoVid. Nous lui remettrons un souvenir dès la fin des restrictions et en 2021.



# BASSINS

## **Insatisfaction des personnes**

Nous avons évidemment un taux d'insatisfaits d'au moins 20%. Ce taux est en légère baisse. Cela fait partie du jeu et nous ne pouvons que regretter cet état de fait. Force est de constater que le niveau d'exigences est extrêmement haut. Une réponse négative de la part du bureau, des employés, des déneigeurs ou de la Municipalité est interprétée comme une attaque alors que simplement la loi ou les us et coutumes interdisent de donner suite favorablement et tout de suite. Nous avons de grandes craintes pour l'avenir de notre société et de nos services face à cette mentalité.

## **Dossier « auberge de la Couronne »**

Rien ne change en 2020. L'auberge est ouverte, le dossier avec l'ancien tenancier est encore en cours de traitement. La Municipalité a eu des séances avec l'avocat de la partie adverse au sujet du dédommagement demandé toujours disproportionné. La procédure s'est terminée et nous attendons la convocation du Tribunal pour 2021 et son jugement qui devrait intervenir aussi en 2021.

Le regret émet en 2019 par la Municipalité peut être repris intégralement pour 2020 et amplifié par la Covid malgré l'aide communale de suppression de loyers :

*« un groupe avait demandé ardemment et l'appui de la télévision régionale, que l'auberge ouvre ou rouvre. Force est de constater que malgré les efforts de Monsieur Albert Zumberi, ouvert 7 jours sur 7, la clientèle ne se bouscule pas et que ceux qui le demandaient le plus y sont le moins. La difficulté de faire vivre les commerces locaux n'est pas du ressort de la Municipalité.*

*Osons croire que ce message puisse être perçu comme un soutien au commerce local et non une attaque ciblée contre qui que soit ».*

## **Dossier « alpages et Syndicat communal de Bassins »**

Le dossier « Répartition des alpages 2016 » s'est terminé avec le jugement par le tribunal. Le commandement de payer à six chiffres adressés à la Municipalité s'est transformé en une indemnité à 5 chiffres en faveur de la commune.

## **Procédure de mise à l'enquête du Plan Général d'Affectation (plan de zones constructibles)**

Comme annoncé dans les rapports de gestion depuis 2017, nous avons pu procéder à la validation du PGA en octobre 2020.

Plusieurs oppositions ont été faites. Nous les avons traitées pendant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année. Nous avons suspecté que le point crucial serait Coudray. Il y a eu confirmation.

Ce travail au niveau communal est terminé.

**Le Conseil communal a accepté le PGA sans opposition et avec 4 abstentions. C'est inespéré.**

La balle est maintenant dans le camp du Canton.



# BASSINS

Cette étape a permis au Syndic Didier Lohri d'annoncer son retrait de la vie politique au 30 juin 2021. Il ne sollicitera pas de nouveau mandat à la Municipalité.

## Travaux de l'organe exécutif

### Faits marquants sous forme de journal de bord en 2020

Note : les faits sont relevés par rubriques dans l'ordre chronologique de leur réalisation. Seuls les événements, ayant un caractère d'intérêt public, sont relatés ; ceux qui concernent des personnes ne sont pas divulgués, considérant qu'il s'agit de la sphère privée. La formulation reste sibylline, sans prétention du respect absolu de la langue française. Aucune information concernant les dicastères des démissionnaires ne figure dans ce descriptif, ne possédant pas toutes les informations à ce jour.

#### Janvier 2020

Séance canton – commune route RC 32 expropriation  
Séance préfectorale commission finances  
Enquête logements à loyer abordable  
Tribunal litige emploi piscine  
DGEO séance de travail Lausanne statuts AISE

#### Février 2020

Point de situation abri PC Gollion  
Séance au sujet du plafond d'endettement préfecture, banque  
Dossier construction Rue de la Couronne 3  
Séance canton au sujet PGA final  
Circulation sur les routes des Montagnes autorisation en adéquation avec la loi forestière  
Tribunal affaire alpages répartition 2009

#### Mars 2020

Séance de travail AISE à la préfecture de Lausanne et tous les 2 mois avec les autres communes  
Début des séances avec syndicat d'alpages pour répartition alpages

### **CORONAVIRUS et le début des séances d'urgences et arrêtés municipaux**

### **Tout le travail administratif RHT jusqu'en décembre 2020**

### **Réorganisation complète des locaux communaux et établissements des plans de protection**

### **Fermeture des lieux de rassemblement et des sites de location**

Mise en place des systèmes informatiques pour séance municipalité et télétravail

FAO règlement EU-EC validé par la Canton

Suppression d'un conseil communal



# BASSINS

## **Avril 2020**

Problèmes d'incivilité dans le village suite aux directives CoVid  
Réception de fin chantier ruisseau des Plattets  
Signature des DDP avec Romande Energie Chauffage à distance  
Gestion de crise des écoles et de l'usage des structures d'accueil pour les élèves  
Analyse des dangers naturels en complément du PDCom  
Séance démarrage extension du chauffage à distance selon l'annexe 5 du préavis CAD

## **Mai 2020**

Diverses séances avec écoles et personnel pour directives CoVid  
Problèmes d'incivilité dans le village et dans les alpages suite aux directives CoVid  
Diverses séances avec les opposants aux mises à l'enquête du PGA  
Diverses séances avec les opposants aux mises à l'enquête des logements et constructions non communales  
Fin des rapports de travail avec le boursier  
Séances quartier Fin d'EnHaut eaux usées et claires  
Analyse de la conformité des aménagements de terre au manège  
Décompte final des péréquations 2019 et financement de toutes les « dettes pour certains » réglé

## **Juin 2020**

Directives ECA avec le ramoneur officiel (complexification des procédures)  
Directives mise à l'enquête avec le Service Technique Intercommunal (complexification des procédures)  
Diverses réponses sur les dossiers de mise à l'enquête et Cour de Droit Administratif et Public  
Améliorations foncières projet alpages en lien avec PNRJV  
Diverses séances avec le tribunal pour ancien tenancier auberge et Bassine 2016  
Séance avec notaire et offices des faillites VD - GE pour le chantier de la rue de la Couronne 3

## **Juillet 2020**

Problèmes d'incivilité dans le village et dans les alpages suite aux directives CoVid  
Problématique feux de forêt et Rave Party  
Travaux des dessertes forestières  
Faillite de la piscine  
Engagement d'une boursière -secrétaire  
Oppositions au PDCom 2<sup>ème</sup> série et d'autres projets  
Débordement de la fosse sceptique du Camping (sans pollution heureusement)

## **Août 2020**

Problèmes d'incivilité dans le village et dans les alpages suite aux directives CoVid



# BASSINS

Points incivilité avec la Gendarmerie avec comme d'habitude dépôts de plainte  
Défaut suite à un orage de la station de pompage d'eau sous pression  
Demande de ravitaillement en eau dans les alpages de Marchissy  
Adaptation des accords avec la Fédération des Sites Clunisiens

## **Septembre 2020**

Séance avec le canton sécurité routière et RC 32  
Contrôle de vitesse par la gendarmerie  
Séance chantier Rue de la Couronne 3  
Points incivilité avec la Gendarmerie avec comme d'habitude dépôts de plainte  
Démarches processus application DDP Piscine

## **Octobre 2020**

Séances avec la banque pour processus faillite piscine  
Dossier litige restaurant de la Couronne 2014  
Dossiers des Accueillantes en Milieu Familial AMF vient en municipalité par l'application du règlement du personnel par le RAB  
PACom accepté au conseil communal  
Recours taxes déchets entreprises

## **Novembre 2020**

BCV séance plafond d'endettement  
Point de situation sur la procédure d'autocontrôle SSIGE eau de boisson (1 an)  
Plan de zonage des places avec port du masque obligatoire (toujours d'actualité)  
Séance dessertes forestières et plan directeur forestier avec l'Inspectorat Fédéral  
Séance de validation des statuts de l'AISE avec les 9 autres municipalités et la préfecture  
Etude d'eau dans le Jura en collaboration avec l'UNIL et la commune d'Arzier-Le Muids  
Etude au niveau des communes du Jura des places de camping suite aux incivilités  
Eboulement de terre sur la ligne de chemin de fer N-St-C après la halte de Bassins

## **Décembre 2020**

Tribunal pour la faillite de la Piscine de Bassins SA  
Panne du panneau d'affichage électronique  
Echange et cession de terrains réglant des servitudes irréalistes et engendrant un risque financier énorme de la commune pour respecter ces dispositions notariales (terrains agricoles servitudes sur terrains constructibles)  
Présence de carbone dans l'eau sous pression problème résolu  
CoFin demande préfectorale  
Statuts AISE préfecture Lausanne Séance



# BASSINS

## Tableau du personnel 2020

Madame	Nathalie Angéloz	CDI	Secrétaire municipale et préposée au Contrôle de l'habitant
Madame	Liliane Malherbe	CDI	Boursière
Monsieur	Philippe Rudin	CDI	Boursier jusqu'au 30.5.20
Madame	Laura Guichard	CDI	Boursière RAB et secrétaire RAB jusqu'au 30.9.20 puis Boursière commune et RAB
Madame	Céline Etoupe	SC	Préposée aux commandements de payer
Monsieur	Amaury Annen	CDI	Garde-forestier communal
Monsieur	Daniel Herpich	CDI	Employé d'intendance – chauffeur scolaire
Madame	Maria Da Costa	CDI	Aide – employée d'intendance - fleurs
Monsieur	William Ledû	CDI	Collaborateur chauffage 10%
Monsieur	Sébastien Villard	SC	Collaborateur déneigement 10%

Il va sans dire que nous ne serons jamais suffisamment reconnaissants de l'aide de notre personnel communal. Toutes les opérations menées par la Municipalité ne pourraient pas être entreprises. Nous profitons de les féliciter pour la qualité de leurs travaux et de leurs disponibilités tant au bureau que sur le terrain.

## Conclusion

Cette année 2020, le travail de la Municipalité a été mené tambour battant. La cohésion de la Municipalité n'est pas une apparence et elle est réelle.

Nous savons que nous n'obtiendrons jamais la satisfaction de toute la population. Sachez que notre but n'est pas de convaincre les réfractaires, qui de toute façon, ne changeront pas d'avis. Notre volonté consiste à garder notre cap, notre ligne, quoi qu'il arrive en faisant fi des oiseaux de mauvais augure. Nous sommes justes et loyaux envers tous, malgré les procédures complexes à respecter et à la volumétrie infinie des jurisprudences dont raffolent les avocats afin de dénigrer les autorités miliciennes. A force de jouer le petit jeu des procédures futiles, nous bloquons le système économique et l'emploi. Il n'y a plus de bon sens, plus de pragmatisme, seulement des luttes ridicules de politique politicienne qui retardent l'inéluctable changement de société que nous le voulions ou pas. Nous avons opté pour des investissements locaux mais cela a un coût. Inutile de le reprocher, nous avons évolué, nous sommes prêts pour l'avenir !

**L'endettement de la commune n'est pas un critère déterminant de la santé financière d'une commune. Il est important de savoir à quoi est affectée cette dette. Pour Bassins, ce sont des dettes saines.**

La Municipalité remercie les membres du Conseil Communal d'avoir accepté tous les préavis présentés et même d'avoir refusé, les objets dont nous n'étions pas en phase avec leurs objectifs. Nos sincères remerciements vont à la population et à notre personnel, qui nous fait confiance majoritairement et qui croit en nos propos, à nos actions et ce, même face à l'adversité.



# BASSINS

## Décision

La Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

vu le préavis municipal n° 03/21 du 5 mai 2021,  
entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion,  
considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

**de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2020.**

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic :                      la Secrétaire :

Didier Lohri                      Nathalie Angéloz